

CA - Commune du Chastel-Nouvel

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier et rend compte des opérations budgétaires exécutées,
- rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif et les réalisations effectives, en dépenses et en recettes,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes, de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement 732 230.41 €

Dépenses de fonctionnement 553 913.37 €

Résultat de l'année 2023 178 317.04 €

Excédent du CA de 2022 506 544.99 €

Résultat de clôture de l'exercice : + 684 862.03 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit de l'ensemble des dépenses du chapitre 60 "achats et variation des stocks" (carburant, électricité, petits équipements, fournitures, cantine...), des chapitres 61 et 62 "services extérieurs" (contrats d'entretien et d'assurance, réparations faites par des tiers, honoraires...), et du chapitre 63 "impôts, taxes" (qui comprend la taxe foncière). Le total des mandats du chapitre 11 s'élève à 175 112,39 € pour l'exercice 2023.

- Chapitre 012 : Charges de personnel

Il s'agit de l'ensemble des dépenses de charges de personnel, à savoir les salaires des 9 agents, les cotisations aux organismes de formation, au service médecine, à l'URSSAF, à France Travail,.... Le total des charges s'élève à 285 206,93 € en 2023.

- Chapitre 014 : Atténuations des produits.

Il s'agit du FPIC reversé par la commune, soit 6 419,00 € en 2023.

- Chapitre 042 : Opérations d'ordre

Il s'agit des écritures d'amortissement qui ne donnent pas lieu à de réels mouvements financiers mais simplement des écritures comptables. 6 470,10 € ont été mandatés en 2023.

-Chapitre 66 : Charges financières

Il s'agit des intérêts des crédits, soit 7 798,58 € remboursés en 2023.

-Chapitre 65: Autres charges de la gestion courante

Cet article regroupe les autres postes de dépenses comme les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, le paiement de la déchetterie ... 72 906.37 € ont été mandatés en 2023.

→ **Total des dépenses : 553 913.37 €**

Les recettes de fonctionnement :

- Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations.

Il s'agit des recettes des produits et services vendus (refacturation de la cantine, refacturation du personnel communal, ...) et des recettes d'occupation de domaine, soit une recette de 28 279,87 € en 2023.

- Chapitre 73 : Impôts et taxes.

Il s'agit des recettes des taxes et impôts collectés par la commune : taxe foncière et d'habitation, des attributions de compensation, du FNIGIR, du fonds de péréquation, ... Le montant perçu par la commune en 2023 est de 365 383,47 €.

- Chapitre 74 : Dotations et participations.

Le montant de 238 268,24 € représente les différentes dotations telles que la dotation de solidarité rurale ou la dotation forfaitaire des départements.

- Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante.

Ce chapitre est principalement composé des recettes de location des logements communaux, soit 95 120,96 € en 2023.

- Chapitre 76 : Produits financiers.

Les recettes s'élèvent à 4,73 € pour 2023.

- Chapitre 77 : Produits spécifiques.

Les 271,00 € de ce chapitre représentent des mandats émis sur des années antérieures qui ont été annulés.

-Chapitre 013 : Atténuations de charges.

Il s'agit de remboursements sur des dépenses telles que des remboursements de l'assurance en cas de maladie d'un agent. Le chapitre a été crédité de 651,14 € en 2023.

-Chapitre 042 : Opérations d'ordre.

Il s'agit d'une écriture d'ordre qui permet de basculer les dépenses de travaux réalisés en régie de la section de fonctionnement à la section d'investissement. En 2023, ce sont 4 251,00 € qui ont été basculés.

→ **Total des recettes : 732 230.41 €**

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement : 641 800.16 €

Dépenses d'investissement : 589 859.48 €

Résultat de l'année 2023 : 51 940.68 €

Déficit du CA de 2022 : 93 704.88 €

Résultat de clôture de l'exercice : - 41 764.20 €

Reste à réaliser:

Il s'agit des recettes ou des dépenses déjà engagées avant la clôture de l'exercice mais qui n'ont pas encore été mandatées ou facturées. Les restes à réaliser de l'exercice 2023 sont de :

- 33 916,95 € en dépenses,
- 6 792,00 € en recettes.

→ Résultat définitif : - 68 889.15 €

Les 68 889,15 € seront obligatoirement imputés à la section de fonctionnement pour combler le déficit d'investissement sur le budget de 2024.

2.2 Analyse

Les dépenses et recettes de 2023 sont répartis comme ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Emprunts en euros	35 748,91 €	FCTVA	37 352,21 €
Dépôts et cautionnements reçus	450,00 €	Taxe d'aménagement	18 535,73 €
Subv commune (multiservices)	17 000,00 €	Dépôts et cautionnements reçus	500,00 €
Agencements et aménagements de terrain	4 251,00 €	Amortissement	6 470,10 €
OPERATION 52 : MATERIEL			
Dépenses	10 947,47 €		
OPERATION 58 : RESERVE FONCIERE			
Dépenses	1 670.00 €		
OPERATION 78 : ACQUISITION DE MATERIEL			
Dépenses	54 843,78 €		
OPERATION 93 : TRAVAUX SUR CHEMINS ET VOIRIE			
Dépenses	1 968.00 €	Recettes	10 500.00 €

OPERATION 115 : FIBRE OPTIQUE			
Dépenses	16 758.00 €		
OPERATION 119 : AMENAGEMENT VILLAGE			
Dépenses	39 128,59 €		
OPERATION 120 : AMENAGEMENT RD 806			
Dépenses	33 6142,63 €	Recettes	551 468,12 €
OPERATION 128 : PHOTOVOLTAIQUE			
Dépenses	500.00 €		
OPERATION 126 : PROGRAMME VOIRIE 2023			
Dépenses	30 133,76 €		
OPERATION 125 : PROGRAMME VOIRIE 2022			
Dépenses	40 317,34 €	Recettes	16 974.00 €
Total des dépenses	589 859.48 €	Total des recettes	641 800.16 €

3. Récapitulatif du CA

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice 2023	553 913.37	732 230.41	589 859.48	641 800.16
Résultat de l'exercice de 2023		178 317.04		51 940.68
Résultats reportés de 2022		506 544.99	93 704.88	
Résultat de clôture de 2023		684 862.03	41 764.20	
Restes à réaliser			33 916.95	6 792.00
Résultat définitif		684 862.03	68 889.15	

